



ecomaison



Articles de
décoration textile

Barème de l'éco-participation

Ecomaison, le seul éco-organisme
pour toute la maison

matériaux bricolage jardin ameublement literie jouet textiles/déco



ecomaison



Création de la filière de recyclage

- **La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)** du 10 février 2020 a créé la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le recyclage des éléments de décoration textile.
- Eco-mobilier, l'éco-organisme du mobilier depuis 2012, devenu Ecomaison, **est agréé depuis le 21 décembre 2022 pour la catégorie de la décoration textile**, douzième catégorie de la filière des éléments d'ameublement, pour les produits destinés aux particuliers et aux professionnels.

BON À SAVOIR

Guide du contrat de services

Découvrez quels sont les produits concernés, comment adhérer et déclarer les articles mis sur le marché, et ainsi vous mettre en conformité.

Tous nos outils sont téléchargeables sur [l'Espace Services](#).



Mise en place de la filière

Ecomaison vous accompagne dans votre mise en conformité, notamment pour l'adhésion à notre éco-organisme en charge de la collecte de ces articles usagés et la mise en oeuvre de l'éco-participation.

CALENDRIER DE CETTE CATÉGORIE DE PRODUITS

Vous devrez **appliquer l'éco-participation aux produits concernés à compter du 1^{er} avril 2023**, dans vos factures.

Cette éco-participation est visible en sus du prix du produit (cf. [page 6](#)), voir le chapitre dédié dans notre guide du contrat de services, des éléments d'ameublement.

Elle est à déclarer à Ecomaison conformément aux dispositions contractuelles, chaque trimestre ou chaque année.

Périmètre de la filière de recyclage

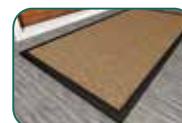
PRODUITS CONCERNÉS

Réglementairement, la filière de recyclage des éléments de décoration textile est composée de 7 catégories de produits.



Tapis décoratifs

Tapis (poils longs ou courts, descente de lit, imitation fourrure...), fausses peaux de mouton, carpettes...



Tapis fonctionnels et paillasons

Tapis (d'entrée, d'escalier, anti-dérapants, de propreté, anti-fatigue, antipoussière...), paillasons et thibaudes...



Moquettes amovibles événementielles

Moquettes événementielles de stands ou d'allées, moquettes amovibles professionnelles ou acoustiques amovibles...



Stores textiles intérieurs, rideaux et voilages

Stores, enrouleurs, rideaux et doublures, voilages, toiles tendues, tapis et tissus muraux...



Autres petits éléments de décoration en textile

Macramé, décorations textiles à suspendre, guirlandes décoratives...



Accessoires d'accrochage

Tringles, anneaux, bandes d'accrochage, boutons de tringle, tringles à habits, sets d'angle...

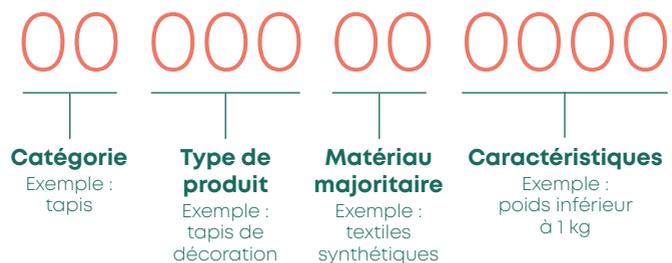


Cadres muraux en textile

Toiles décoratives suspendues, kakémono, toiles à peindre, tableaux décoratifs avec châssis...

Le **code produit, à 11 chiffres**, est une nomenclature d'Ecomaison pour codifier les produits selon leurs caractéristiques, appliquer le barème d'éco-participation et déclarer les mises sur le marché.

LA CODIFICATION D'ECOMAIISON SE PRÉSENTE AINSI :



- La **catégorie** correspond aux catégories présentées dans le chapitre précédent.
- Le **type de produit** précise la typologie des produits concernés : rideaux et voilages, tapis fonctionnels et paillasons, moquettes événementielles, etc.
- Le **matériau majoritaire** doit être choisi en fonction du composant majoritaire en masse dans le produit.
- Les **quatre derniers chiffres** varient en fonction des caractéristiques du produit : poids ou métrage.

BON À SAVOIR

Vos outils

- Identification des produits couverts
- Codificateur des produits et calcul de leur éco-participation Ecomaison

Tous nos outils sont disponibles sur [l'Espace Services](#).



Barème HT de l'éco-participation par tranche de poids

Les trois critères de calcul de l'éco-participation sont la **recyclabilité des matériaux**, la **typologie des produits** et le **poids** ou, le cas échéant, **la surface concernée au m²**.

Eco-participation Coût à l'unité	Monomatériau (> 90 %)		Majorité (> 50 %)		Monomatériau (> 90 %)		Majorité (> 50 %)		Autres matériaux ou mélanges de matériaux
	Métal	Bois	Métal	Bois	Matériaux biosourcés	Matériaux synthétiques	Matériaux biosourcés	Matériaux synthétiques	
STORES INTÉRIEURS, RIDEAUX, VOILAGES ET TAPIS DE DÉCORATION									
≤ 1 kg	-	-	-	-	0,02 €	0,03 €	0,02 €	0,03 €	0,03 €
1 à 3 kg	-	-	-	-	0,06 €	0,06 €	0,06 €	0,06 €	0,08 €
> 3 kg	-	-	-	-	0,14 €	0,17 €	0,14 €	0,17 €	0,20 €
PAILLASSONS, TAPIS FONCTIONNELS ET AUTRES PETITS ÉLÉMENTS DE DÉCORATION TEXTILE (MACRAMÉ)									
≤ 1 kg	-	-	-	-	0,04 €	0,04 €	0,04 €	0,04 €	0,07 €
1 à 3 kg	-	-	-	-	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,18 €
> 3 kg	-	-	-	-	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,44 €
ACCESSOIRES ET CADRES DÉCORATIFS MURAUX									
≤ 1 kg	0,01 €	0,02 €	0,01 €	0,02 €	0,04 €	0,04 €	0,04 €	0,04 €	0,07 €
1 à 3 kg	0,02 €	0,04 €	0,03 €	0,05 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,18 €
> 3 kg	0,03 €	0,10 €	0,07 €	0,10 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,27 €	0,44 €



BON À SAVOIR

Vos outils

Les tarifs TTC contractuels au taux normal de TVA de 20 % sont disponibles dans le guide du contrat de services des éléments d'ameublement, sur [l'Espace Services](#).



Barème HT de l'éco-participation à la dimension

Les trois critères de calcul de l'éco-participation sont la **recyclabilité des matériaux**, la **typologie des produits** et le **poids** ou, le **cas échéant, la surface concernée au m²**.

Pour les éléments de décoration textile qui peuvent être vendus à la découpe, voici le barème en fonction de la surface concernée en m².

Eco-participation Coût au m ²	Monomatériau (> 90 %)		Majorité (> 50 %)		Autres matériaux ou mélanges de matériaux
	Matériaux biosourcés	Matériaux synthétiques	Matériaux biosourcés	Matériaux synthétiques	
STORES INTÉRIEURS, RIDEAUX ET VOILAGES	0,06 €	0,08 €	0,09 €	0,09 €	0,11 €
TAPIS DE DÉCORATION	0,10 €	0,16 €	0,10 €	0,16 €	0,33 €
PAILLASSONS ET TAPIS FONCTIONNELS	0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,24 €	0,35 €
MOQUETTES ÉVÉNEMENTIELLES	-	0,02 €	-	0,02 €	-



BON À SAVOIR

Vos outils

Les tarifs TTC contractuels au taux normal de TVA de 20 % sont disponibles dans le guide du contrat de services des éléments d'ameublement, sur [l'Espace Services](#).



Pour toutes vos questions,
vous pouvez nous contacter

0811 69 68 70

Du lundi au vendredi
de 9h à 17h
Service 0,05€/appel
+ prix d'appel

ou contact@ecomaison.fr

Retrouvez nos actualités et événements sur
ecomaison.com

Ecomaison, le seul éco-organisme
pour toute la maison



matériaux



bricolage



jardin



ameublement



literie



jouet



textiles/déco



ecomaison



FR



Ecomaison - SAS au capital de 200 000 € - Siège social : 50, avenue Daumesnil
75012 Paris - 538 495 870 RCS Paris - Crédits photographiques et illustrations :
iStock - Juin 2023 - Conception et réalisation :  agence Ciboulées